



CHARTE NATURA 2000 sur le site FR 8301082 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants : (Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

☐ TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...); et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice.

② Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

③ Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Point de contrôle : Absence/présence de document autorisant cette pratique.

Ne pas effectuer et ne pas autoriser de travaux, d'aménagements ou d'interventions susceptibles d'affecter les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaires sans avoir prévenu au préalable la structure animatrice du site et tenu compte de ses prescriptions.

Point de contrôle : Contrôle sur place. Correspondance entre le signataire et la structure animatrice

⑤ Ne pas relâcher ou implanter d'espèces animales ou végétales qui ne sont pas issues de la flore et de la faune locale (cf annexe 1).

Point de contrôle : état des lieux avant la signature, absence d'introduction délibérée d'espèce exotique.

☐ MILIEUX OUVERTS (PRAIRIES, PELOUSES)

Engagements soumis à contrôles

① Maintenir le couvert herbacé : le désherbage chimique, la mise en culture et le retournement sont des interventions à proscrire sauf dans certains cas particuliers après consultation de la structure animatrice (dégâts sangliers, nuisibles ...)

<u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions

② Ne pas réaliser de boisement excepté pour la création, le maintien ou à la restauration des haies ou des vergers

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement, de déclaration de boisement.

3 Maintenir un régime de fauche sur les prairies de fauche naturelles

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence

Maintenir une gestion par pâturage sur les pelouses sèches

<u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence

MILIEUX HUMIDES (MARAIS, MARES TEMPORAIRES)

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas procéder à la destruction mécanique des milieux humides (drainage, travail du sol, comblement, ...), sauf dans certains cas particuliers

après consultation de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions

② Ne pas utiliser de produits biocides (phytocides, insecticides, rongicides, ...), sauf dans certains cas particuliers après consultation de la

structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place

3 Ne pas réaliser de boisement

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de boisement, contrôle administratif de l'absence de demande au boisement, de

déclaration de boisement

Ne pas introduire de poissons

Point de contrôle : contrôle sur place

⑤ Ne pas circuler avec des engins motorisés en période printanière et estivale (du 15 mars au 15 juillet), dans les marais ou mares temporaires,

sauf dans certains cas particuliers après consultation de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place

53

□ ELEMENTS PAYSAGERS

Engagements soumis à contrôles

① Conserver les éléments structurant du paysage (haies, murets, arbres isolés, ...).

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de ces éléments. Contrôle à partir de photos aériennes.

□ ACTIVITES DE LOISIRS

Engagements soumis à contrôles

① Définir avec la structure animatrice un programme d'actions visant à éviter toute dégradation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire du site par la pratique de l'activité (aires de stationnement, voies d'accès, zones d'activités et de pratiques de pleine nature...)

Point de contrôle : Correspondance entre le signataire et la structure animatrice

② Informer la structure animatrice, lui demander une expertise et suivre les prescriptions données concernant les projets de manifestations sportives ou de loisirs (projets du contractant ou soumis par des tiers).

<u>Point de contrôle</u> : Correspondance entre le signataire et la structure animatrice

□ CLAUSE PARTICULIERE

① Dans le cas de surface engagée en fermage, prévoir un co-engagement propriétaire/fermier ainsi qu'une répartition équitable des montants exonérés (suggestion de 50% pour chaque partie).

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif

MILIEUX EN GENERAL

- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants
- Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules antiparasitaires de la famille des ivermectines ...).
- Privilégier des molécules antiparisitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...).

MILIEUX OUVERTS (PRAIRIES, PELOUSES)

- Favoriser un retard de pâturage
- Favoriser au maximum un pâturage extensif pour limiter d'une part l'embroussaillement (absence de pâturage), et d'autre part le piétinement et l'enrichissement en matière organique (sur-pâturage)
- Favoriser un retard de fauche
- Pratiquer une fauche centrifuge, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur
- En cas de girobroyage, favoriser une intervention à l'automne
- Fauche lorsque la parcelle est arrivée à maturité, c'est à dire que les plantes cibles aient fructifié

MILIEUX HUMIDES (MARAIS, MARES TEMPORAIRES)

- En cas de girobroyage, favoriser une intervention à l'automne
- Gérer la végétation aquatique présente, afin de limiter l'asphyxie du milieu, lorsuque celle-ci devient trop dense
- Limiter l'accès direct des bovins aux berges et aux cours d'eau par la pose de clôtures afin d'éviter la dégradation des berges par le piétinement et par l'installation d'abreuvoirs dans les milieux pâturés

ELEMENTS PAYSAGERS

- Intervenir sur les haies de préférence en milieu hivernal
- Maintenir des arbres dépérissant creux et fissurés dans les haies

ANNEXE 1

Listes d'espèces animales ou végétales non issues de la flore et de la faune locale à ne pas relâcher ou implanter.

Espèces végétales

lussie (*Ludwigia peploides*) lussie de l'Uruguay (*Ludwigia urugayensis*) Elodées dense ou égéria (*Egeria densa*) Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*) Renouée du Japon (Fallopia japonica) Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) Renouée de Sakhaline et hybrides (Fallopiaa sachalinensis et hybrides) Paspale à 2 épis (Paspalum distichum) Impatiente glanduleuse ou Balsamine de l'Himalaya (Impatiens alandulifera) Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) Erable negundo (Acer negundo) Elodée sp (*Elodea sp*) Ailanthe, Faux vernis du Japon (Ailanthus altissima) Robinier faux acacia (Robinia pseudoacacia) Aster sp (Aster sp) Sénécon du Cap (Senecio inaequidens) Impatiente de Balfour (*Impatiens balfouri*) Verge d'or (Solidago sp)

Impatiente des lièvres ou du Cap (*Impatiens capensis*) Lampourdes sp (*Xanthium sp*) Vergerette sp (*Conyza sp*)

Espèces animales

Vison d'Amérique (*Mustela lutreola*)
Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)
Rat surmulot (*Rattus norvegicus*)
Rat noir (*Rattus rattus*)
Ragondin (*Myocastor coypus*)
Carassin doré (*Carassius auratus*)
Perche soleil (*Lepomis gibbosus*)
Gambusie (*Gambusia holbrooki / affinis*)
Poisson-chat (*Ameiurus melas*)
Silure glane (*Silurus glanis*)
Tortue de Floride (*Trachemys scripta*)
Écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*)
Écrevisse signal (*Pacifastatus leniusculus*)
Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*)